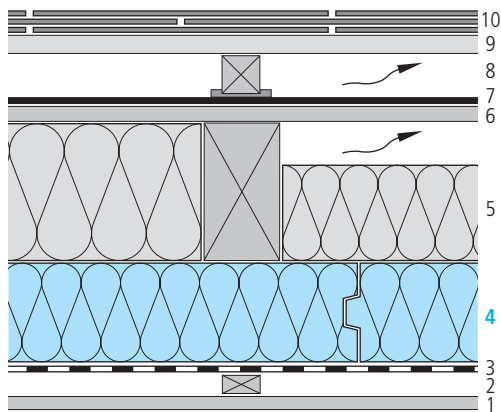


Rénovations: nouvelle isolation intérieure

swissporTETTO Voile et laine minérale existante entre chevrons



Éléments de construction: détails et caractéristiques

Couches/désignation	Épaisseur mm	Conductivité thermique λ W/(m·K)
1 Revêtement de plafond (par ex. panneaux de bois)	15	0,130
2 Lattage/vidé technique	25	0,130 resp. air
3 Pare-vapeur/étanchéité à l'air	–	–
4 swissporTETTO Voile	var.	var. ^{a) b)}
5 Laine minérale existante ^{b)}	var.	0,050
6 Sous-couverture (par ex. lambris de bois)	–	–
7 Lé de sous-couverture	–	–
8 Contre-lattage	–	–
9 Lattage	–	–
10 Couverture (par ex. Eternit)	–	–

Indications

- a) Conductivité thermique faisant foi: www.swisspor.ch, Produits
- b) Les panneaux isolants swissporTETTO Voile présentent une conductivité thermique λ_p relative à leur épaisseur: 0,026 W/(m·K) de 80 à 100 mm | 0,025 W/(m·K) dès 120 mm
- c) Env. 14% de bois dans la structure

Caractéristiques de l'élément de construction

Laine minérale existante	swissporTETTO Voile 80 mm			swissporTETTO Voile 100 mm		
Épaisseur de l'isolant thermique mm	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Coefficient de transmission thermique dynamique U ₂₄ W/(m ² ·K)	Capacité thermique C KJ/(m ² ·K)	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Coefficient de transmission thermique dynamique U ₂₄ W/(m ² ·K)	Capacité thermique C KJ/(m ² ·K)
80	0,20	0,18	17	0,18	0,16	18
100	0,19	0,16	18	0,17	0,15	18
120	0,18	0,16	18	0,16	0,13	18
140	0,17	0,15	18	0,15	0,12	18
160	0,16	0,13	18	0,14	0,10	18

Données physiques

- Résistance thermique superficielle intérieure $R_{si} = 0.13$ (m²·K)/W et extérieure $R_{se} = 0.04$ (m²·K)/W

Protection contre le bruit

La sous-construction et le type de couverture sont déterminants pour la capacité d'isolation acoustique de la toiture en pente. Les données relatives à la capacité d'isolation acoustique se trouvent dans le chapitre «Protection contre le bruit»

OPB: Ordonnance sur la protection contre le bruit de la confédération et des cantons

Norme SIA: 181 «Protection contre le bruit dans le bâtiment»

Mesures d'isolation thermique et protection contre l'humidité

MoPEC: Les exigences cantonales peuvent différer des modèles. Informez-vous directement auprès des différents offices cantonaux de l'énergie.

Norme SIA: 180 «Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments», 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment»

Minergie: Vous trouverez les données concernant les exigences actuelles sous www.minergie.ch.

Indications de planification et de mise en œuvre

- La planification et la mise en œuvre doivent être conformes aux Normes SIA, ainsi qu'aux directives de pose du fabricant swisspor.